

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1391

7 juillet 2007

SOMMAIRE

Acres 1010	66763	L'Abbaye S.A.	66757
Agoranet Holding S.A.	66765	La Luxembourgeoise	66722
Am Bann 5, Société Immobilière	66733	La Luxembourgeoise Ré, Société Anony- me de Réassurance	66767
Aqua Finance S.A.	66768	LEG II Euro Holdings S.à.r.l.	66725
Art Fund	66727	LFI Brie Comte Robert	66730
BEPEF Investments II S.à r.l.	66732	LGIG 2 MKII GP S.à r.l.	66730
Brembo International S.A.	66759	Louvain (Lux) S.à r.l.	66767
Carcani	66763	LUXBOND Advisory	66762
Comptoir Pharmaceutique Luxembour- geois S.A.	66758	Malicoa S.A.	66764
Crowntown S.à r.l.	66724	Malicobe S.A.	66764
DaimlerChrysler Luxembourg Capital S.A.	66726	MeesPierson Private Real Estate I S.A. ...	66766
Danator Lux Holding S.A.	66733	Old Rise Real Estates S.A.	66759
Debora International S.A.	66760	Optis S.A.	66768
Dexia Leveraged Investment	66762	Parvati Luxembourg S.à r.l.	66722
Digital Networks and Interfaces (D.N.I.) S.à r.l.	66760	Perfin S.A.	66729
Djaidi	66728	Plough Holding S.A.	66729
Duisburg Realty Investments II S.A.	66763	PPS Grande Duchesse S.A.	66722
Elms Brook S.A.	66729	Real Estate One S.A.	66759
Farton Holdings S.A.	66724	RMF Umbrella SICAV	66764
Farton S.A.	66756	Sestante 1 S.à r.l.	66733
Foncière Rocade	66728	Socrate S.A.	66760
Fortis Direct Real Estate I	66766	Soparim S.A. Holding	66763
Gentiane Participations S.A.	66725	Spessart International Invest S.A.	66730
Ginlo S.A.	66761	Stratefi S.A.	66758
G.L.P. S.A.	66762	Support Science International S.à r.l. ...	66767
ICM Diversified Alpha Series	66727	Teckel S.A.	66762
I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l.	66726	Tele2 International Card Company S.A.	66757
Italfortune International Fund	66765	Teryl S.A.	66727
Ja Finances S.à r.l.	66723	The Sailor's Fund	66760
JER Bishopsgate S.à.r.l.	66727	Tibor S.A.	66764
Jiang Nan S. à r.l.	66767	Universal Automation Systems S.A.	66758
John Deere Bank S.A.	66731	Universal Management Services Sarl ...	66726
John Deere Finance S.A.	66731	Wavin Luxembourg S.A.	66727
		White Bear S.A.	66757

Parvati Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.014.

En date du 31 décembre 2002, PARVATI HOLDINGS B.V a cédé 62 de ses 125 parts sociales de la société à GRAMKER HOLDING N.V.

En date du 31 décembre 2002, PARVATI HOLDINGS B.V. a cédé 63 de ses 125 parts sociales de la société à WOODSIDE CORPORATION.

En conséquence, l'actionnariat de PARVATI LUXEMBOURG S.à r.l. se compose ainsi:

	Parts Sociales
GRAMKER HOLDING N.V. détient	62
WOODSIDE CORPORATION détient	63

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063875/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

La Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 7.074.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 4 mai 2007

ad 4 de l'O.J.

L'assemblée, à l'unanimité des voix, renouvelle pour la durée de six ans le mandat de Monsieur François Pauly (demeurant à 11, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg), comme membre du conseil d'administration.

Elle renouvelle pour autant que de besoin l'autorisation au conseil d'administration de confirmer le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Robert Hentgen (ayant comme adresse professionnelle L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen).

L'assemblée procède au renouvellement intégral du collège des commissaires en y nommant pour la durée de deux ans Madame Marie-Anne Steichen-Berens (demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 10, rue Hassel), Monsieur Henri Peters (demeurant à L-8010 Strassen, 282, route d'Arlon) et Madame Elisabeth Wagner-Bier (demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 11, rue de la Ferme).

Luxembourg, le 18 mai 2007.

LA LUXEMBOURGEOISE

P. Hentgen

Directeur Général

Référence de publication: 2007063877/2198/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

PPS Grande Duchesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.134.

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PPS GRANDE DUCHESSE S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 103.134) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1241

du 3 décembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C n ° 977 du 18 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Melanie Fernandez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Schreiber, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle au 2^{ème} jeudi d'avril.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer désormais au 2^{ème} jeudi d'avril.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois d'avril à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: B. Lejeune, M. Fernandez, A. Schreiber, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2006, vol. 438, fol. 48, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063789/242/47.

(070067076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Ja Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.703.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 octobre 2004, acte publié au Mémorial C n ° 13 du 6 janvier 2005, modification des statuts par-devant le même notaire, en date du 22 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 717 du 7 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JA FINANCES S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063917/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04932. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Farton Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 974.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 49.229.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2003

- L'assemblée a confirmé la démission au poste de commissaire aux comptes de:

Monsieur Henri Van Schingen

- L'assemblée a accepté la démission au poste de commissaire aux comptes de:

la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.O.R.I.G. SC

- L'assemblée a appelé au poste de commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes 2006:

VERICOM S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n ° B 51.203, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007063884/1185/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Crowtown S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.711.

—
L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

MCH IBERIAN CAPITAL FUND II, L.P., une société constituée selon les lois de Jersey, dont le siège est établi au 47, Esplanade, St Helier, Jersey, enregistrée au Registre de Commerce de Jersey sous le numéro LP9531,

ici représentée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société CROWNTOWN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du 28 octobre 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n ° B 111.711

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trois cent douze mille cinq cents euros (312.500,- EUR) par l'émission de douze mille (12.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, MCH IBERIAN CAPITAL FUND II, L.P., précitée et représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire aux douze mille (12.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui-même contre CROWNTOWN, S.à r.l. d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-).

L'existence et la valeur de ladite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de CROWNTOWN, S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 22 décembre 2006 est annexé.

Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital est fixé à trois cent douze mille cinq cents euros (312.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

En version anglaise:

« **Art. 6. first paragraph.** The capital is fixed at three hundred twelve thousand and five hundred euros (312,500.- EUR), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 janvier 2007, vol. 440, fol. 70, case 9. — Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063799/242/57.

(070067122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

LEG II Euro Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.972.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064026/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06361. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Gentiane Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.759.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENTIANE PARTICIPATIONS S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007063935/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05669. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

DaimlerChrysler Luxembourg Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 7.199.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

B. Nasr / Signature

Référence de publication: 2007063982/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04950. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.474.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

P. Marx

Gérant

Référence de publication: 2007063983/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04945. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.754.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 mars 2005, acte publié au Mémorial C n° 716 du 20 juillet 2005; modifiée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 Mars 2005, acte publié au Mémorial C n° 733 du 23 Juillet 2005, puis modifiée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2006, acte non encore publié au Mémorial C et enfin modifiée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2007, acte non encore publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.E. LUX BERLIN N ° 1 Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064070/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05353. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

ICM Diversified Alpha Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007064071/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05179. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Art Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.499.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007064072/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05163. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

JER Bishopsgate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.093.

EXTRAIT

Les gérants de JER BISHOPSGATE S.à r.l. («la société»), ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} novembre 2006.

Luxembourg, 8 mai 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007064165/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

**Teryl S.A., Société Anonyme (en liquidation),
(anc. Wavin Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 109.657.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007063992/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05584. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Djaidi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 125.523.

Contrat de cession de parts sociales

Entre les soussignés:

Mademoiselle Sabrina Saadaoui, étudiante née le 24 août 1979 à F-Strasbourg 67 et demeurant à F-Malzeville 54, 62, rue du colonel Driant,

Comme cédant, d'une part,

Mademoiselle Torrecchia Aline Antoinette Grâce, profession serveuse, née le 2 mai 1977, à F-Thionville, et demeurant à 5, rue de la Tuilerie à F-Dalstein,

Comme cessionnaire, d'autre part,

Il a été convenu en date de ce jour ce qui suit:

Mademoiselle Sabrina Saadaoui détenteur de 25 (vingt cinq) parts sociales dans la société DJAIDI SARL, avec siège social au 16, rue des Bains, L-1212 Luxembourg déclare céder et abandonner ses 25 parts sociales (vingt cinq parts) à Mademoiselle Torrecchia Aline Antoinette Grâce, pour le prix de 3.125,- euro (trois mille cent vingt cinq euro) lequel montant Mademoiselle Sabrina Saadaoui reconnaît avoir reçu de Mademoiselle Torrecchia Aline Antoinette Grâce, dont quittance et décharge.

La cessionnaire entrera en jouissance des parts sociales cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant subrogeant dans ses droits.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature / Signature / Signature

Le cédant / Les gérants / La cessionnaire

Référence de publication: 2007064147/7761/32.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07072. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Foncière Rocade, Société Anonyme.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergruenewald.

R.C.S. Luxembourg B 107.488.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 avril 2007 que:

1. Monsieur Vincent Goy a démissionné de son mandat d'administrateur;
2. Monsieur Xavier De Sarrau, né le 11 décembre 1950 à Toulouse (France), demeurant à CH-1207 Genève, 12, Quai Gustave-Ador, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire pour une période prenant fin au terme de l'assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. Le mandat de DELOITTE S.A. en tant que commissaire aux comptes est renouvelé pour une période prenant fin au terme de l'assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064153/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Elms Brook S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.510.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2007

L'Assemblée prend acte de la démission de MAZARS S.A., avec siège social au 10, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg S.A., du poste de Commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement la société LUX - AUDIT REVISION Sàrl, avec siège social au 257, route d'Esch à L-1471 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064148/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01650. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Plough Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.728.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2007

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES SA, ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064149/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Perfin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.870.

—
Le siège de la société PERFIN S.A. domiciliée au 207, route d' Arlon L-1150 Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B-95870 a été dénoncé par son agent domiciliaire VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A. avec effet au 21 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.
VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007064164/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05919. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Spessart International Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.632.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064150/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

LFI Brie Comte Robert, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.709.

—
EXTRAIT

- Le conseil de gérance de la société a décidé en date du 18 mai 2007 de transférer le siège social de la société du 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 25 mai 2007

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064182/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

LGIG 2 MKII GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.908.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la société a décidé en date du 18 mai 2007 de transférer le siège social de la société du 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 25 mai 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064177/2570/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

John Deere Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.106.

John Deere Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1016 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.466.

In the year two thousand six, on the twenty-second day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, acting for and on behalf of the Board of Directors of:

1. JOHN DEERE BANK S.A., a joint stock company («société anonyme»), having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n ° 74.106; (hereafter the «Absorbing Company»),

2. JOHN DEERE FINANCE S.A., a joint stock company («société anonyme»), having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, B.P. 1685, L-1016 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n ° 88.466;

(hereafter the «Absorbed Company»).

The appearing person, acting in its aforesaid dual capacity, required the undersigned notary to record the merger (fusion) of the Absorbing Company and the Absorbed Company as follows:

the board of directors of the Company and the board of directors of the Absorbed Company decided to proceed with the merger of the Company and the Absorbed Company by absorption of the Absorbed Company into the Company;

the Company is the sole holder of all the shares in issue in the Absorbed Company and the merger will be carried out following the simplified mechanism in accordance with articles 278 and followings of the law of 10th August 1915 on Commercial Companies, as amended (the «Law»);

the board of directors of the Company and of the Absorbed Company have drawn a plan for a merger pursuant to articles 261 and 278 of the Law. The plan for a merger has been enacted by notarial deed dated on 10 August, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number C 1586 of 21 September, 2006;

all the shareholders of the Company were entitled for a period of one month following the publication of this plan for a merger in the Mémorial C to take cognizance of the documents mentioned in article 267 paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the registered office of the Company without charge and on mere request;

no shareholder of the Company has required that an extraordinary general meeting of shareholders of the Company be convened pursuant to article 279 (c) of the Law and a period of one month has lapsed since the publication of the plan for a merger in the Mémorial C.

This being said, following its merger into the Company, the Absorbed Company no longer exists, its shares being cancelled.

The merger is effective as of this 22 September, 2006.

Declaration

In accordance with Article 271 of the Law, the notary acting in this matter declares that he has checked and attests to the existence and legality of the acts and formalities required of the merging companies and of the plan for a merger.

The undersigned notary, who understands and speaks French, states that at the request of the appearing party, the present deed is drafted in French followed by an English translation. In the event of a conflict between the French and the English version, the French version shall prevail.

This deed is made in Luxembourg, on the day before mentioned.

Upon reading the present deed to the appearing party, the appearing party, signed with us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Agissant pour et au nom des conseils d'administration des sociétés suivantes:

1. JOHN DEERE BANK S.A., une société anonyme, ayant son siège social sis 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 74.106,

(ci-après la «Société Absorbante»),

2. JOHN DEERE FINANCE S.A., une société anonyme, ayant son siège social sis 5, rue Eugène Ruppert, B.P. 1685, L-1016 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 88.466,

(ci-après la «Société Absorbée»),

Le comparant, agissant en sa double capacité indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter la fusion de la Société Absorbante et la Société Absorbée comme suit:

le conseil d'administration de la Société et le conseil d'administration de la Société Absorbée ont décidé de procéder à la fusion de la Société et de la Société Absorbée par absorption de la Société Absorbée dans la Société;

la Société détient la totalité des actions de la Société Absorbée, la fusion étant opérée par le mécanisme simplifié, prévu par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

le conseil d'administration de la Société et de la Société Absorbée ont établi par acte notarié en date du 10 août 2006 un projet de fusion conformément aux articles 261 et 278 de la Loi et ont procédé à la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1586 du 21 août 2006;

tous les actionnaires de la Société ont eu le droit, au moins un mois avant que l'opération de fusion ne prenne effet entre parties, de prendre connaissance et d'obtenir copie, au siège social de la Société, sans frais et sur simple demande, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe 1^{er} (a), (b) et (c) de la Loi;

aucun des actionnaires de la Société n'a demandé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société sur la base de l'article 279 (c) de la Loi et un délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet de fusion au Mémorial C.

Ceci exposé, par suite de la fusion avec la Société, la Société Absorbée cesse d'exister et que ses actions sont annulées. La fusion est effective à partir de ce 22 septembre 2006.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi et au vu des déclarations reprises ci-avant, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

Le notaire signant, qui comprend et parle le français, précise qu'à la demande de la parte comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise. En cas de conflit entre la version française et la version anglaise, la version française prévaut.

Dont acte, cet acte est fait à Luxembourg à la date prémentionnée.

Après avoir lu le contenu de l'acte au comparant, le comparant a signé avec Nous notaire l'original de cet acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 octobre, vol. 438, fol. 31, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063802/242/93.

(070067128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

BEPEF Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 445.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.967.

Le bilan de la société au 30 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007063948/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03366. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Danator Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.289.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 septembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 1260 du 9 décembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANATOR LUX HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007063923/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04919. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Am Bann 5, Société Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.606.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

AM BANN 5, SOC. IMMOB. S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007063924/2198/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04530. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Sestante 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.850,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.883.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SOREFISA S.p.A., an Italian «società di revisione e fiduciaria», having its registered office at via dei Bossi 7, 20121 Milan, tax code 02311190157, authorisation to execute fiduciary activity n. 240826, May 30th 1975, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg (the «Sole Shareholder»), by virtue of a proxy here attached.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the Sole Shareholder of the company SESTANTE 1 S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated by deed of M^e Paul Bettingen notary on the 13th day

of December 2006, of which the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending (the «Mémorial»).

Then the Sole Shareholder requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create the class D common voting shares (the «Class D Shares») with rights as set further on in the articles of associations (the «Articles»).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 263,875.- (two hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-five Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 59,850.- (fifty-nine thousand eight hundred fifty Euros) to EUR 323,725.- (three hundred twenty-three thousand seven hundred twenty-five Euros) by the creation and issue of 10,555 (ten thousand five hundred fifty-five) Class D Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each to MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l., to be subscribed and fully paid up by contribution in cash, subject to the payment of a global share premium of the amount of EUR 24,740,920.- (twenty-four million seven hundred forty thousand nine hundred twenty Euros).

MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l., duly represented by Patrick Van Hees, jurist with professional address in Mersch, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 January 2007, declares to subscribe to 10,555 (ten thousand five hundred fifty-five) Class D Shares, which has been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 25,004,795.- (twenty-five million four thousand seven hundred ninety-five Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

The Sole Shareholder accepts to waive its preferential rights of subscription with respect to the here above contemplated increase of share capital of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve and to issue 10,555 (ten thousand five hundred fifty-five) Class B redeemable convertible bonds (the «Class B RCB») to MEDSTEAD S.à.r.l. having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each for a total amount of EUR 263,875.- (two hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-five Euros) which have been fully paid by a contribution in cash by MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l. so that the amount of EUR 263,875.- (two hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-five Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles, which shall be read as set out in schedule 1 here-above:

Schedule 1

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SESTANTE 1 S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10,1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Duration.

3.1. The Company is formed for an unlimited duration and it shall be liquidated as soon as its object is realized.

3.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

4. Object.

4.1. The object of the Company is the acquisition and holding of a shareholder interest in SESTANTE 2 S.à r.l. (or in any company resulting from any merger, demerger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of cor-

porate form of SESTANTE 2 S.à r.l.) and, as the case may be, a direct or indirect shareholder interest in FERETTI and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by SESTANTE 2 S.à r.l. It may participate in the creation, development, management and Control of SESTANTE 2 S.à r.l. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever relating to the participation held in SESTANTE 2 S.à r.l.

4.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds, redeemable and/or convertible bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. Subject to Article 7. below, it may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investment for the purpose of its efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

5. Share capital - Capital increase.

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 323,725.- (three hundred twenty-three thousand seven hundred twenty-five) represented by no. 638 (six hundred thirty-eight) class A common voting shares (the Class A Shares), no. 768 (seven hundred sixty-eight) class B common voting shares (the Class B Shares), no. 988 (nine hundred eighty-eight) class C common voting shares (the Class C Shares) and no. 10,555 (ten thousand five hundred fifty-five) class D ordinary shares (the Ordinary Shares or Class D Shares), each with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) and each being fully paid-up.

5.2. Subject to Article 5.3. below, the Company may issue Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and new classes of shares, each having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) and having the rights and obligations set forth in these Articles (collectively referred to as the Shares).

5.2.1. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles according to Article 14.5. below.

5.3. Capital Increases

(a) Save as differently determined by the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles according to Article 14.5. below, any capital increase shall be subject to a pre-emption right of the holders of Class A Shares, Class B Shares and Ordinary Shares only pro rata to the number of Shares held by them.

(b) Subject to paragraph (c) below, if determined by the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles according to Article 14.5. below, the Company may issue new classes of preferred Shares provided, however, that any said new classes of Shares are not preferred to the Class A, Class B and Class C Shares in respect of any distribution of the Surplus (as defined in Article 16.2. below), it being understood, for the avoidance of doubt, that such new classes of preferred shares may rank pari passu with any Class, A, Class B and Class C Shares.

(c) The provisions of paragraph (b) above notwithstanding, the Company may issue new classes of Shares which are preferred to the Class A, Class B and Class C Shares if the relevant capital increase is a Rescue Issue provided, however, that such new classes of preferred Shares are preferred to all (and not only to one or more) of the Class A, Class B and Class C Shares and to the Class D Shares.

(d) If one or more holders of Class A Shares, Class B Shares and Ordinary Shares, holders do not subscribe to their portion of a capital increase, the other Class A Shares, Class B Shares and Ordinary Shares holders shall be entitled, but not obliged, to subscribe, in pro rata to their shareholding, to the portion of the capital increase not subscribed to by such shareholder(s).

6. Shares.

6.1. The Shares of the Company shall be in registered form only.

6.2. Subject to the provisions of Article 16. below, each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.3. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propritaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may repurchase its own Shares within the limits set forth by the law.

6.6. The Company shall repurchase all the Class C Shares:

(i) upon occurrence of a Triggering Event which is a Listing for a consideration which is the sum of (a) the nominal value of the Class C Shares and (b) an amount equal to the Specified Amount C which would be payable to the Class C Shares holders; it being understood that payment of the repurchase consideration shall be made by the Company at the time provided under Article 16.6.(b) and that, for the avoidance of doubt, no payment of the Distributed Amount shall be then due and payable under Article 16. below; or

(ii) once the Company ceases to hold any interest, directly or indirectly, in FERETTI for a consideration which is equal to the nominal value of the Class C Shares.

6.7. The Board of Managers shall convene an extraordinary general meeting of shareholders to decide upon the cancellation of the repurchased Class C Shares and the subsequent decrease of the share capital of the Company in accordance with Article 5.2.1.

7. Transfer of shares and other securities.

7.1. General Principles

(a) No shareholder may Transfer any Securities of a certain category without simultaneously transferring to the transferee the same proportion of each other category of Securities that he/she/it holds. Any Transfer of Securities in violation of this Article 7.1.(a) shall be void and ineffective ab initio and the Company shall not give any effect to such attempted Transfer in its shareholders' register.

(b) No Transfer of any Securities shall be effected unless the Board of Managers is satisfied that such Transfer is effected in accordance with these Articles.

(c) No rights attached to the Securities including, without limitation, preemptive and preferential subscription rights, if any, shall be assigned, disposed of or Transferred except as otherwise provided for in these Articles.

7.2. Lock-up and Negative Pledge

(a) Subject to Article 7.3. below, for the entire duration of the Company, the shareholders shall not Transfer, or agree to Transfer, directly or indirectly, any of their Securities without the prior written consent of each of MEDSTEAD, IMPE and, if and when it will become a shareholder of the Company, FITA. Any such Transfer, even if approved by the other shareholders, shall remain subject to the provisions of Article 7.1. (to the extent applicable). Any Transfer in violation of this Article 7.2.(a) shall be void and ineffective ab initio and the Company shall not give any effect to such Transfer in its shareholders' register.

(b) The shareholders shall not, directly or indirectly, Encumber any of their Securities, unless previously authorised in writing by MEDSTEAD, IMPE and, if and when it will become a shareholder of the Company, FITA.

7.3. Permitted Transfers

The provisions set out in Article 7.2.(a) of these Articles shall not apply in the event of Transfer of Securities pursuant to the following provisions of this Article 7.3.

7.3.1. By MEDSTEAD to:

(a) any company or legal entity which is entirely owned by the CANDOVER FUNDS and/or the CANDOVER Related Entities; and

(b) any company or legal entity which is entirely owned by the CANDOVER FUNDS and/or the CANDOVER Related Entities and by the Syndicatee Investors provided, however, that said Syndicatee Investors shall not at any time indirectly hold more than 10% in the aggregate of the share capital of the Company;

it being understood, however, that the term MEDSTEAD when used in these Articles shall also be referred to any company or legal entity to which any of the Securities have been Transferred by MEDSTEAD in accordance with the provisions of this Article 7.3.1. and any said entities shall be considered as a single party in connection with the exercise of any rights and performance of any obligations hereunder and provided however that, if at any time after such Transfer the transferee ceases to be a permitted transferee under letters (a) and/or (b) above it shall immediately Transfer such Securities to an entity to which the Transfer is permitted under this Article 7.3.1.

7.3.2. By IMPE to FITA, provided, however, that the Transfer contemplates in the aggregate up to, and not more than, 15% of the Securities of the Company;

7.3.3. if and when it will become a shareholder of the Company, by FITA to:

(a) any company or legal entity which is entirely owned by the PERMIRA FUNDS and/or the PERMIRA Related Entities; and

(b) any company or legal entity which is entirely owned by the PERMIRA FUNDS and/or the PERMIRA Related Entities and by the Syndicatee Investors provided, however, that said Syndicatee Investors shall not at any time indirectly hold more than 10% in the aggregate of the share capital of the Company;

it being understood, however, that the term FITA when used in these Articles shall also be referred to any PERMIRA Investor to which any of the Securities have been Transferred by FITA or any of the PERMIRA Related Entities in accordance with the provisions of this Article 7.3.3. and any said entities shall be considered as a single party in connection with the exercise of any rights and performance of any obligations hereunder and provided however that, if at any time after such Transfer the transferee ceases to be a permitted transferee under letters (a) and/or (b) above it shall immediately Transfer such Securities to an entity to which the Transfer is permitted under this Article 7.3.3.

7.3.4. By any of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares holders or IMPE, in each case in favour of the Company or an entity designated in writing by the Board of Managers pursuant to Article 9.7. below.

7.3.5. As differently determined by the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles according to Article 14.5. below.

8. Management - Appointment and dismissal.

8.1. The Company shall be managed either by a sole manager or by a board of managers (the Board of Managers) of 5 (five) members, either shareholders or not, who are appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders for a term of 3 (three) years. After Completion, the Company shall only be managed by the Board of Managers.

8.2. Retiring managers are eligible for re-election.

8.3. The Board of Managers shall be appointed as follows:

(i) MEDSTEAD shall present a list of at least three candidates and three managers shall be elected among this list (individually, a MEDSTEAD Manager, collectively, the MEDSTEAD Managers);

(ii) IMPE shall present a list of at least two candidates and two managers shall be elected among this list (individually, an IMPE Manager and collectively the IMPE Managers);

(iii) if and when FITA will become a shareholder of the Company, the following provisions shall apply in lieu of the provision under item (ii) above:

(A) IMPE shall present a list of at least one candidate and one IMPE Manager shall be elected among this list;

(B) FITA shall present a list of at least one candidate and one manager shall be elected among this list (the FITA Manager).

8.4. The managers may be dismissed at any time and at the sole discretion of the single shareholder or the general meeting of shareholders (ad nutum).

9. Meetings and resolutions of the board of managers.

9.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 5 (five) Business Days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers of the Company.

9.4. The Board of Managers may elect among the MEDSTEAD Managers a chairman (the Chairman). The Board of Managers may further choose a secretary (the Secretary), either manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the general meetings of shareholders.

9.5. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.6. Subject to Article 9.7. below, the Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7. Any of the following decisions shall be taken by the Board of Managers with the favourable vote of the IMPE Manager(s) and shall not be delegated to any manager or executive committee (it being understood, however, that the Board of Managers shall be able to delegate the implementation of any such decisions taken by the Board of Managers):

(a) Transfer or Encumber any of the securities of SESTANTE 2 S.à r.l. owned by the Company (except for Transfers or Encumbrances anyway required by the Banks); it being understood, however, that the favourable vote of the IMPE Manager(s) shall not be needed in respect of a Transfer which is:

(i) a Secondary Buy-out where the binding obligation to enter into the relevant transaction is executed after the third anniversary of Completion and the express written consent of Cav. Norberto Ferretti is obtained, such consent not to be unreasonably withheld or delayed, to be evidenced to the Board of Managers by means of a written statement of the same with certified signature;

(ii) a Trade Sale where the binding obligation to enter into the relevant transaction is executed after the fifth anniversary of Completion; or

(iii) made at any time in the context of a Listing.

(b) any decision related to the matters set out under Article 7.3.4. above (other than where the Transfer is to (i) the Company or (ii) MEDSTEAD, IMPE and, if and when it will become a shareholder of the Company, FITA and provided, however, that in the case of a transfer other than to the Company, such Shares are bought by each of MEDSTEAD, IMPE and, if and when it will become a shareholder of the Company, FITA on a pro-rata basis (unless one or more amongst MEDSTEAD, IMPE or FITA does not wish to purchase its pro-rata share which it is entitled to buy));

(c) give voting instructions to a representative of the Company at the general meeting of shareholders of SESTANTE 2 S.à r.l., where the resolution of such meetings of SESTANTE 2 S.à r.l. relates to:

(i) the appointment of any member of the board of managers of SESTANTE 2 S.à r.l., it being understood, however, that such favourable vote shall not be needed in relation to the appointment of the SESTANTE 2 S.à r.l. board of managers when the relevant voting instructions given by the Board of Managers to the Company's representative provide for the vote in support of a list of candidates which includes the same members of the Board of Managers or, alternatively, one candidate designated by each of the Company's managers (thus, a total of five candidates);

(ii) increases of the share capital of SESTANTE 2 S.à r.l., amendments to the articles of association, mergers, demergers, changes of corporate form and liquidation of SESTANTE 2 S.à r.l. (unless the liquidation of SESTANTE 2 S.à r.l. is to be resolved at a time when SESTANTE 2 S.à r.l. does not own any direct or indirect shareholding in FERRETTI), it being understood, however, that such favourable vote shall not be needed for the voting instructions given by the Board of Managers to the Company's representative:

(A) in relation to increases of the share capital of SESTANTE 2 S.à r.l. when (i) the amount (inclusive of share premium) to be resolved upon by the general meeting of shareholders of SESTANTE 2 S.à r.l. (the SESTANTE 2 S.à r.l. Increase) corresponds (except for a portion destined to pay fees and expenses relating to the management and activity of the Company) to the amount (inclusive of share premium) of a capital increase concurrently resolved upon by the general meeting of shareholders of the Company (the Company Increase); (ii) the SESTANTE 2 S.à r.l. Increase is offered for the subscription to the Company; and (iii) the Company resolved to entirely subscribe to the SESTANTE 2 S.à r.l. Increase by using the funds collected with the Company Increase; or

(B) when the Company or any of its Subsidiaries is in default (however defined) under the financial covenants of any financing agreement to which the Company or any of its Subsidiaries is a party at any given time, only whilst such default (however defined) is continuing and to the extent of what is necessary in order to remedy the relevant default and provided, however, that the amount of any capital increase resolved upon in said circumstances shall be limited to (i) the minimum amount necessary to restore or maintain the relevant financial covenants and (ii) determined at fair market value and (iii) offered for subscription to the Company.

9.8. Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided such call is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Minutes of meetings of the board of managers.

10.1. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman and any other manager. Any proxies will remain attached thereto.

10.2. Copies or extracts of such minutes that may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and any other managers.

11. Powers of the board of managers. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

12. Delegation of powers and representation of the company.

12.1. Subject to Article 9.7. above, special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the sole manager, or if there are more than one manager, by the Board of Managers.

12.2. Subject to Article 9.7. above, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers for transactions not exceeding a commitment of EUR 10,000.- (ten thousand) and in all matters by the joint signature of all the managers of the Company or the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

13. Indemnification. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

14. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders.

14.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

14.2. Each shareholder has voting rights proportional to its shareholding.

14.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

14.4. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.5. Subject to Articles 14.5.1. and 14.5.2. below, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.5.1. Subject to Article 14.5.2. below, any resolutions relating to (i) the amendment of these Articles, (ii) the merger, de-merger, change of corporate form and/or liquidation of the Company (unless the liquidation of the Company is to be resolved at a time when the Company does not own any direct or indirect shareholding in FERRETTI) and (iii) capital increases of the Company, shall be passed at the general meeting of the shareholders with the favourable vote of IMPE, it being understood, however, that such favourable vote shall not be needed in respect of any said resolution when the Company or any of its Subsidiaries is in default (however defined) under the financial covenants of any financing agreement to which the Company or any of its Subsidiaries is a party at any given time, only whilst such default (however defined) is continuing and to the extent of what is necessary in order to remedy the relevant default and provided, however, that the amount of any capital increase resolved upon in said circumstances shall be limited to (i) the minimum amount necessary to restore or maintain the relevant financial covenants and (ii) determined at fair market value and (iii) offered for subscription to the shareholders of the Company in accordance with Article 5.3.(a).

14.5.2. Furthermore, it is understood that resolutions concerning any change to the rights and prerogatives of each of the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares shall not be passed without the favourable vote of at least the simple majority of the holders of the relevant class of Shares.

14.6. Decisions by shareholders are passed in such a form and at a such majority(ies) as prescribed by the Law and by these Articles. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company. Meetings can be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least 10 Business Days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

15. Financial year - Annual accounts.

15.1. Company's financial year runs from 1 September of each year to 31 August of each year.

15.2. At the end of each financial year, the Board of Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distributions.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. Any disposal (if any) by the general meeting of shareholders of the surplus of net profits after deduction (if any) of the amounts referred to in Article 16.1. above or any disposal of amounts distributable to the shareholders (the Surplus) shall be made in accordance with the provisions of Articles from 16.3. to 16.8. below.

16.3. Subject to the provisions of Articles 6.6. above and from 16.4. to 16.8. below, any distributions out of the Surplus (the Distributed Amount) (including, for the avoidance of doubt, on a Refinancing) shall be made as soon as reasonably practicable to the shareholders in the following manner and order of priority:

(a) first, any Distributed Amount shall be paid to Class A Shares until each Class A Share receives (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) the Specified Amount A in full;

(b) second, any further Distributed Amount shall be paid to all Shares rateably amongst them, to the exclusion, however, of Class B Shares and Class C Shares.

16.4. Notwithstanding the provisions of Article 16.3. above, any Distributed Amount that stems from an Exit or a Partial Disposal (which does not constitute a Triggering Event) shall be paid to shareholders as soon as reasonably practicable in the following manner and order of priority:

(a) first, any Distributed Amount shall be paid to Class A Shares and Class B Shares, rateably amongst them, until (i) each Class A Share receives (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) the Specified Amount A in full and (ii) each Class B Share receives (in aggregate with any payment previously made on such share under this Article 16.) an amount equal to the Specified Amount A;

(b) second, any further Distributed Amount shall be paid to Class B Shares until each Class B Share receives (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16. including, for the avoidance of doubt, under letter (a) in this Article 16.4.) an amount equal to the Specified Amount B in full;

(c) third, any further Distributed Amount shall be paid to all Shares rateably amongst them, to the exclusion, however, of Class C Shares,

it being understood, however, that in the event any payment of the Specified Amount A has been made before an Exit or a Partial Disposal in favour of the Class A Shares pursuant to Article 16.3. above or, as the case may be, Article 16.6. below, then any payment of the Distributed Amount pursuant to this Article 16.4. shall be made first to each of the Class B Shares until each Class B Share receives an amount (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) equal to the amount which would have been received by each the Class B Share had the Distributed Amount been applied in accordance with the priority order set forth by letters (a) and (b) of this Article 16.4.

16.5. Notwithstanding the provisions of Articles 16.3. and 16.4. above and subject to Article 16.6. and (in relation to a Subsequent Triggering Event) 16.8. below, any Distributed Amount that stems from a Triggering Event shall be paid to shareholders as soon as reasonably practicable in the following manner and order of priority:

(a) first, any Distributed Amount shall be paid to Class C Shares until each of such shares receives the Specified Amount C in full;

(b) second, any further Distributed Amount shall be paid to Class A Shares and Class B Shares, rateably amongst them, until (i) each Class A Share receives (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) the Specified Amount A in full and (ii) each Class B Share receives (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) an amount equal to the Specified Amount A;

(c) third, any further Distributed Amount shall be paid to Class B Shares until each of such shares receives (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) an amount, which in aggregate with any amount received under paragraph (a) above, is equal to the Specified Amount B;

(d) fourth, any further Distributed Amount shall be paid to all Shares rateably amongst them, to the exclusion, for the avoidance of doubt, of Class C Shares,

it being understood, however, that in the event any payment of the Specified Amount A has been made before a Triggering Event in favour of the Class A Shares pursuant to Article 16.3. above or, as the case may be, Article 16.6. below, any payment of the Distributed Amount pursuant to this Article 16.5. after payment of the Specified Amount C to each of the Class C Shares under letter (a) above shall be made first to each of the Class B Shares until each Class B Share receives an amount (in aggregate with any other payment previously made on such share under this Article 16.) equal to the amount which would have been received by each of the Class B Shares had the Distributed Amount been applied in accordance with the priority order set forth by letters (b) and (c) of this Article 16.5.

16.6. Notwithstanding the provisions of Article 16.5. above and subject to Article 16.8. below and without prejudice to the provisions of Article 6.6.(ii) above, any Distributed Amount which stems from the First Triggering Event which is a Listing shall be allocated to shareholders in the order of priority set out in Article 16.5. above, but payment of the Distributed Amount so allocated shall be made as follows:

(a) the amount of the Distributed Amount which is payable to any Shares other than Class C Shares shall be paid on such date as the shareholders' meeting may decide;

(b) the amount of the Distributed Amount which is payable to Class C Shares shall be paid within one calendar year of the occurrence of the First Triggering Event, provided, however, that the amount payable to Class C Shares shall be increased by a 5% non compounded interest p.a. for the period comprised between the date when the Distributed Amount is paid to Shares other than Class C Shares and the date of actual payment to Class C Shares.

16.7. Unless an Exit happens before the Long Stop Date, if on the date one year from the date of execution of legally binding documentation in relation to the Partial Disposal (the Long Stop Date) the Company continues to hold, directly or indirectly, shares in the corporate capital of FERRETTI, it will be deemed that an Exit took place on the Long Stop Date (a Deemed Exit) and if the Partial Disposal from which the Deemed Exit derives is a Triggering Event, the Base Specified Amount to be used to calculate the Specified Amount C shall be the amount in the relevant row under the Exit Year in which the Long Stop Date fall.

16.8. When calculating the Specified Amount C in respect of a Subsequent Triggering Event, the Base Specified Amount to be used shall be the amount in the relevant row under the Exit Year in which the Subsequent Triggering Event occurred.

16.9. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

16.7.1. a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case maybe, the board of managers;

16.7.2. this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

16.7.3. the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders;

16.7.4. assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Dissolution - Liquidation

17. Dissolution.

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall first be paid in order of priority in accordance with the relevant provisions of Article 16. above.

General provision - Definitions

18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

19. Definitions. In addition to terms defined above, the following terms shall have the meanings set forth below for the purposes of these Articles of Incorporation:

Banks: means the banks at any time providing financing, funds and/or guarantees to the Company or any of its Subsidiaries for the purposes of the Transaction.

Base Specified Amount: means the amounts set out in the table below.

Business Day: means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks are usually open in Milan, in London and in Luxembourg for the transaction of normal banking business.

CANDOVER FUNDS: means (1) CANDOVER INVESTMENTS PLC, a company incorporated in England and Wales (registered number 01512178), whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN («CANDOVER INVESTMENTS»);

(2) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a company incorporated in England and Wales (registered number 1740547), whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (3) CANDOVER 2005 FUND US NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10587, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER PARTNERS LIMITED (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (4) CANDOVER 2005 FUND US NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10588, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER PARTNERS LIMITED (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (5) CANDOVER 2005 FUND US NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10589, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER PARTNERS LIMITED (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (6) CANDOVER 2005 FUND US NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10590, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER PARTNERS LIMITED (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (7) CANDOVER 2005 FUND UK NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10583, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER PARTNERS LIMITED (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (8) CANDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10584, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN;

(9) CANDOVER 2005 FUND UK NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10585, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter

Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its manager CANDOVER Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN; (10) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a company incorporated in England and Wales (registered number 1740547), whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, on behalf of the CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME; (11) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a company incorporated in England and Wales (registered number 1740547), whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, on behalf of the CANDOVER 2005 FUND DIRECT CO-INVESTMENT PLAN; (12) NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, acting in its capacity as trustee of the CANDOVER 2005 OFFSHORE EMPLOYEE BENEFIT TRUST.

CANDOVER Investors: means any of the CANDOVER FUNDS and/or the CANDOVER Related Entities.

CANDOVER Related Entities: means (i) directors, officers or employees of the CANDOVER INVESTORS which are parties to a Co-Investment Scheme and any body corporate or other vehicle which is wholly owned by said directors, officers or employees; (ii) a nominee or trustee for, or general partner or manager of, a CANDOVER FUND; (iii) on a distribution in kind on the winding up of a CANDOVER FUND, the parties in or holders of units in or to shareholders of, participants in or the holders of other interests in such CANDOVER FUND; (iv) one or more PRIVATE EQUITY FUNDS the investment adviser, general partner or manager of which is the same investment adviser, general partner or manager of the relevant CANDOVER FUND.

Cav. Ferretti: means Mr. Norberto Ferretti, born in Bologna (Italy) on 10 May 1946, fiscal code no. FRR NBR 46E10A99Y.

Co-Investment Scheme: means any scheme or agreement under which certain directors, officers or employees of, respectively, each of the CANDOVER INVESTORS or the PERMIRA INVESTORS or its advisers or its investment manager are entitled to acquire shares which, respectively, each of the CANDOVER INVESTORS or the PERMIRA INVESTORS would otherwise acquire.

Completion: means the date on which the Company has acquired, directly or indirectly, an interest in FERRETTI.

Control: over a company means the ownership of more than 50.00% of the voting rights exercisable at such company's shareholders' meeting.

Deemed Exit: shall have the meaning ascribed to it in Article 16.7. above.

Encumber: means create, or allow the creation of, any charge, pledge, mortgage, usufruct, lien, seizure, attachment, encumbrance or other third-party right or interest over a stock or an asset.

Exit: means (i) the Company holding 10% or less of the issued corporate capital of FERRETTI as a result of the completion of a Transfer of the shareholding indirectly held by the Company in FERRETTI or (ii) the shares representing the corporate capital of either SESTANTE 2 S.à r.l., SESTANTE 3 S.p.A. or FERRETTI having been listed on a stock exchange (the Listing).

Exit Value: means:

(a) in relation to a Transfer of the shareholding indirectly held by the Company in FERRETTI, the net amount received in cash by MEDSTEAD in respect of its Qualifying Investments as a result of distributions by the Company of the proceeds of the Secondary Buy-out or Trade Sale; or

(b) in relation to a Listing, an amount equal to $(A \times B)$ where «A» equals the number of shares held (whether directly or indirectly) by, or allotted to MEDSTEAD in FERRETTI, NUOVA FERRETTI or any other entity which is the subject of the Listing and where «B» equals the price per share at which such shares in FERRETTI, NUOVA FERRETTI or any other entity which is the subject of the Listing are sold or placed in connection with the Listing.

Exit Year: means any of Year 2, Year 3, Year 4, Year 5 and Year 6.

FERRETTI: means FERRETTI S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Cattolica (RN), Via Irma Bandiera, 62, fiscal code and number of registration at the Companies Register of Rimini 04485970968 or any company resulting from any merger, de merger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of FERRETTI.

First Triggering Event: means an Exit or a Partial Disposal where in each case the Net IRR realized by MEDSTEAD on its investment in the Company on the date of such event is greater than or equal to 20% and provided legally binding documentation is executed in relation to the Exit or Deemed Exit is entered into or deemed to occur after the start of Year 2.

FITA: means FITA S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the register of commerce of Luxembourg under number B 88.162

IMPE: means IMPE LUX S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the register of commerce of Luxembourg under number B 87.846.

Investor Cashflows: means:

(a) the total amount invested from time to time by MEDSTEAD in the Company; and

(b) the aggregate amount of all cash paid in cleared funds to MEDSTEAD in respect of Qualified Investments excluding for the avoidance of doubt, any fees paid by the Company or any of its subsidiaries to MEDSTEAD in accordance with

the Shareholders Agreement or as otherwise agreed with the Investors and shall include the amount of the Exit Value to be paid to MEDSTEAD.

MEDSTEAD: means MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and any entity to which MEDSTEAD Securities are Transferred in accordance with the provisions of these Articles.

Net IRR: means the annual internal rate of return (expressed as a percentage) which when applied as a discount to the Investor Cashflows, gives a net present value of such Investor Cashflows of zero, and provided that such rate of return shall be calculated on the basis that any amount due to holders of Class C Shares in accordance with these Articles is deemed to have been paid to the holders of such Shares.

NUOVA FERRETTI: means the company resulting from the merger of FERRETTI pursuant to the Transaction.

Partial Disposal: means the first transaction that is not an Exit but which results in the Company holding directly or indirectly 40% or less of the issued corporate capital of FERRETTI and provided legally binding documentation is executed in relation to the relevant transaction after the start of Year 2.

PERMIRA FUNDS: means Permira Europe II L.P.I, Permira Europe II L.P.2, Permira Europe II C.V.3, Permira Europe II C.V.4, Schroder Ventures Investments Limited and Permira Europe II Co-Investment Scheme.

PERMIRA Investors: means any of the PERMIRA FUNDS and/or the PERMIRA Related Entities.

PERMIRA Related Entities: means (i) directors, officers or employees of the PERMIRA Investors which are parties to a Co-Investment Scheme and any body corporate or other vehicle which is wholly owned by said directors, officers or employees; (ii) a nominee or trustee for, or general partner or manager of, a PERMIRA FUND; (iii) on a distribution in kind on the winding up of a PERMIRA FUND, the parties in or holders of units in or to shareholders of, participants in or the holders of other interests in such PERMIRA FUND; (iv) one or more PRIVATE EQUITY FUNDS the investment adviser, general partner or manager of which is the same investment adviser, general partner or manager of the relevant PERMIRA FUND.

PRIVATE EQUITY FUNDS: means any fund in any form whatsoever formed, structured or organised which carries out private equity investment activities.

Qualified Investment: means any investment in the Company, whether in equity, quasi equity or debt instruments, by MEDSTEAD.

Syndicatee Investors: means any entity to which, respectively, the CANDOVER FUNDS or the PERMIRA FUNDS have Transferred an interest in, respectively, MEDSTEAD or FITA within 1 (one) year from Completion.

Refinancing: means any financing transaction carried out by the Company and/or any of its subsidiaries as a result of which available cash is generated at the level of the Company for distribution to its shareholders.

Rescue Issue: means any issue of securities in the Company resolved whenever:

(i) both (x) there has occurred an event of default solely regarding the «financial covenants» which is continuing and/ or is outstanding pursuant to (and as defined in) any of the financing agreements to which the Company and/or any of its Subsidiaries and the Banks are a party (a Finance Event of Default), and the Rescue Issue represents, in the reasonable opinion of the Board of Managers of the Company, the most appropriate remedy, and (y) the relevant agent under said financing agreements has not unconditionally waived in writing its rights (or, if conditionally waived in writing, such condition has not been met in accordance with the terms of the waiver) in respect of such Finance Event of Default pursuant to any of the financing agreements; or

(ii) in the reasonable opinion of the Company's Board of Managers, there is a reasonable and actual likelihood of such a Finance Event of Default occurring and the issue of securities in the Company is in the reasonable opinion of the Board of Managers necessary to avoid such Finance Event of Default occurring.

Secondary Buy-out: means the Transfer of all, and not part of, the shareholding indirectly held by the Company in FERRETTI or, as the case may be, NUOVA FERRETTI in favour of one or more PRIVATE EQUITY FUNDS, irrespective of the fact that one or more of the shareholders of the Company reinvest alongside the buyer.

Securities: means all the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Ordinary Shares, warrants, bonds (including, for the avoidance of doubt, the RCBs), preferential subscription rights, option rights, or any other instruments issued now or in the future by the Company giving access or which give access to its share capital.

SESTANTE 2 S.à.r.l.: means SESTANTE 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

SESTANTE 3 S.p.A. means SESTANTE 3 S.p.A. a limited liability company (società per azioni) incorporated under the laws of Italy, having its registered seat at Via Irma Bandiera, 62, Rimini, enrolled with the Companies Register of Rimini at no. 03624640409 or any company resulting from any merger, de-merger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of SESTANTE 3 S.p.A.

Shares: means any and all shares of the Company irrespective of any specific class of shares.

Specified Amount A: means, in respect of each Class A Share, the amount of Euro 30,703.- increased by an amount determined by applying to 98.27% of such amount an annual non-compounded interest rate equal to the interest rate

applicable to the interest bearing shareholders' loan of the Company accruing from Completion until the date of actual payment of the Specified Amount A.

Specified Amount B: means in respect of each Class B Share, the amount of Euro 31.315,-.

Specified Amount C: means (X) in respect of the First Triggering Event, an amount in EUR per each Class C Share equal to:

(i) A (if the Net IRR is greater than or equal to 50%) or otherwise;

(ii) A + (B x C)

where:

(a) «A» equals the relevant Base Specified Amount (being the amount set out in the cell in the row opposite the relevant Net IRR applicable at Exit and in the column below the relevant Exit Year (which, for the avoidance of doubt, shall be the year in which legally binding documentation in respect of the Exit is executed and not the year in which the Exit completes));

(b) «B» equals the difference between (i) the Base Specified Amount in the cell below A and (ii) A; and

(c) «C» equals (Net IRR- D / 5%) where D equals the lowest Net IRR to which the relevant Base Specified Amount (A) applies; and

(Y) In relation to any Subsequent Triggering Events, an aggregate amount equal to (i) the amount calculated in accordance with Paragraph (X) above less (ii) the aggregate amount paid in respect of each Class C Share prior to the Subsequent Triggering Event provided that if such amount is a negative number it shall be deemed to be zero.

Subsequent Triggering Event: means:

(a) following a Partial Disposal, a further sale by the Company of shares that it holds directly or indirectly FERRETTI, that results in the Company holding, directly or indirectly, 10% or less of the issued corporate capital of FERRETTI; or

(b) following an Exit, a further sale by the Company of shares in the corporate capital of FERRETTI,

where in each case the Net IRR realised by MEDSTEAD on the date of such event is greater than or equal to 20% and provided legally binding documentation is executed in relation to the relevant transaction after the start of Year 2.

Subsidiaries: means, with respect of a company, all the companies directly or indirectly Controlled by such company.

Trade Sale: means the Transfer of all, and not part of, the shareholding indirectly held by the Company in FERRETTI or, as the case may be, NUOVA FERRETTI in favor of entities other than PRIVATE EQUITY FUNDS.

Transaction: means the indirect investment of the Company in FERRETTI and any related activity and transaction.

Transfer: means any transfer or disposal of any nature by whatever means, whether by sale, assignment, contribution in kind, succession, gift, merger, exchange or otherwise but excluding, for the avoidance of doubt, by way of redemption in accordance with these Articles.

Triggering Event: means a First Triggering Event and/or a Subsequent Triggering Event.

RCBs: means the redeemable convertible bonds that the Company may issue from time to time.

Year 2 means the period running from the first anniversary of Completion to the day prior to the second anniversary of Completion;

Year 3 means the period running from the second anniversary of Completion to the day prior to the third anniversary of Completion;

Year 4 means the period running from the third anniversary of Completion to the day prior to the fourth anniversary of Completion;

Year 5 means the period running from the fourth anniversary of Completion to the day prior to the fifth anniversary of Completion;

Year 6 means the period running from the fifth anniversary of Completion to the day prior to the sixth anniversary of Completion.

Net IRR	Base Specified Amount (Euro)				
	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5	Year 6 and Subsequent years
Less than 25% but greater than or equal to 20%	2,964	5,085	11,534	21,890	37,538
Less than 30% but greater than or equal to 25%	7,268	12,771	24,754	43,417	71,450
Less than 35% but greater than or equal to 30%	10,826	19,476	37,153	65,050	107,832
Less than 40% but greater than or equal to 35%	15,158	27,910	53,055	93,424	156,745
Less than 45% but greater than or equal to 40%	20,303	38,250	72,988	129,864	221,227
Less than 50% but greater than or equal to 45%	29,587	57,013	108,358	193,461	332,577
Greater than or equal to 50%	33,545	66,096	128,696	235,803	416,643

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two hundred and fifty-six thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

SOREFISA S.p.A., une «società di revisione e fiduciaria» italienne, ayant son siège social à via dei Bossi 7, 20121 Milan, dont le numéro fiscal est le 0211190157, autorisation de pratiquer des activités fiduciaires n° 240826, représentée par M. Patrick Van Hees, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg (l'«Associé Unique») en vertu d'une procuration ci-annexée.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare être l'Associé Unique de la société SESTANTE 1 S.à.r.l., ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy et pas encore enregistrée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte par le notaire de M^e Paul Bettingen le 13 décembre 2006, dont la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (le «Mémorial»).

L'Associé Unique a donc requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales assorti d'un droit de vote de classe D (les «Parts Sociales de Classe D») ayant les mêmes droits et obligations tels qu'établis dans les Statuts (les «Statuts»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 263.875,- (deux cent soixante-trois mille huit cent soixante-quinze Euros) afin de le porter de son montant de EUR 59.980,- (cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt Euros) à EUR 323.725,- (trois cent vingt-trois mille sept cent vingt-cinq Euros) par la création et l'émission de 10.555 (dix mille cinq cent cinquante-cinq) Parts Sociales de Classe D ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune à MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l., à être souscrites et entièrement payées par apport en espèces, soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 24.740.920,- (vingt-quatre millions sept cent quarante mille neuf cent vingt Euros).

MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l., ici représentée par Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à Merch, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé le 22 janvier 2007, déclare souscrire les 10.555 (dix mille cinq cent cinquante-cinq) Parts Sociales de Classe D, lesquelles ont été intégralement payées par une contribution en espèces dont le montant de EUR 25.004.795,- (vingt-cinq millions quatre mille sept cent quatre-vingt quinze Euros) est désormais à disposition de la Société, preuve ayant été fournie au notaire qui a attesté cette contribution.

L'Associé Unique accepte de renoncer à ses droits préférentiels de souscription à raison de l'augmentation de capital de la Société prévue.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver et d'émettre 10.555 (dix mille cinq cent cinquante-cinq) obligations convertibles rachetables de classe B (les «RCB Classe B») à MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l. ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, pour un montant total de EUR 263.875,- (deux cent soixante-trois mille huit cent soixante-quinze Euros), lequel a été intégralement payé par une contribution en espèces par MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l. dont le montant de EUR 263.875,- (deux cent soixante-trois mille huit cent soixante-quinze Euros) est désormais à disposition de la Société, preuve ayant été fournie au notaire qui a attesté cette contribution.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'amender et de modifier les Statuts, pour leur donner la teneur reprise à l'Annexe 1^{ère} ci-après:

Annexe 1

1. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de SESTANTE 1 S.à r.l. (la Société), régie par les lois de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Durée

3.1 La Société restera constituée pour une durée illimitée et sera liquidée une fois l'objet social réalisé.

3.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet la prise et la détention de participation dans SESTANTE 2 S.à r.l. (ou toute autre société résultant d'une fusion, scission, consolidation, transformation ou toute modification de la forme juridique de SESTANTE 2 S.à r.l.) et, le cas échéant, une participation directe ou indirecte dans FERRETTI, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par SESTANTE 2 S.à r.l. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le Contrôle de SESTANTE 2 S.à r.l. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit en rapport avec sa participation dans SESTANTE 2 S.à r.l.

4.2.1 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations, d'obligations rachetables et/ou convertibles et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Sous réserve de l'Article 7. ci-dessous, elle pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

5. Capital social - Augmentation de capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent vingt-trois mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 323.725,-), représenté par six cent trente-huit (638) parts sociales ordinaires votantes de catégorie A (les Parts de Catégorie A), sept cent soixante-huit (768) parts sociales ordinaires votantes de catégorie B (les Parts de Catégorie B), neuf cent quatre-vingt-huit (988) parts sociales ordinaires votantes de catégorie C (les Parts de Catégorie C) et dix mille cinq cent cinquante-cinq (10.555) part sociales ordinaires de catégorie D (les Parts Ordinaires ou Parts de Catégorie D), chacune d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), et chacune entièrement libérée.

5.2. Sous réserve de l'Article 5.4. ci-dessous, la Société peut émettre des Parts de Catégorie A, des Parts de Catégorie B, des Parts de Catégorie C, des Parts de Catégorie D et de nouvelles classes de parts sociales, chacune ayant une valeur

nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), et ayant les droits et les obligations fixés par les présents Statuts, (ensemble, désignées comme les Parts).

5.2.1 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts en vertu de l'Article 14.5 ci-dessous.

5.3. Augmentations de capital

(a) Sauf si l'assemblée générale en décide autrement de la manière requise pour la modification des Statuts conformément à l'article 14.5, toute augmentation sera soumise à un droit de préemption par les détenteurs de Parts de Catégorie A, de Parts de Catégorie B et de Parts Ordinaires uniquement au pro rata du nombre de Parts détenues par chacun d'eux.

(b) Sous réserve du paragraphe (c) ci-dessous, si l'assemblée générale en décide autrement de la manière requise pour la modification des Statuts conformément à l'article 14.5, la Société pourra émettre de nouvelles classes de Parts privilégiées à condition, toutefois, que lesdites nouvelles classes de Parts ne soient pas privilégiées par rapport aux Parts de Catégorie A, aux Parts de Catégorie B et aux Parts de Catégorie C concernant la distribution du Surplus (tel que défini à l'article 16.2), étant entendu que de telles nouvelles classes de Parts privilégiées seront classées pari passu avec les Parts de Catégorie A, les Parts de Catégorie B et les Parts de Catégorie C.

(c) Nonobstant les dispositions du paragraphe (b) ci-dessus, la Société pourra émettre de nouvelles classes de Parts qui seront privilégiées par rapport aux Parts de Catégorie A, aux Parts de Catégorie B et aux Parts de Catégorie C si l'augmentation de capital afférente est une Emission de Secours à condition, toutefois, que lesdites nouvelles classes de Parts soient privilégiées à toutes (et non pas à seulement l'une d'entre elles) les Parts de Catégorie A, les Parts de Catégorie B, les Parts de Catégorie C et les Parts de Catégorie D.

(d) Si un ou plusieurs détenteurs de Parts de Catégorie A, Parts de Catégorie B et Parts Ordinaires ne souscrivent pas à leur portion d'augmentation de capital, les autres détenteurs de Parts de Catégorie A, Parts de Catégorie B et Parts Ordinaires auront le droit, mais ne seront pas obligés, de souscrire, proportionnellement à leur actionariat, à la portion d'augmentation de capital qui n'aura pas été souscrite par ce ou ces associé(s).

6. Parts.

6.1. Les Parts de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2. Sous réserve des dispositions de l'Article 16. ci-dessous, chaque Part donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3. Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un apporteur de bien donné en gage et le bénéficiaire du gage.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts dans les limites prévues par la loi.

6.6 La Société peut racheter toutes les Parts de Catégorie C:

(i) au moment d'un Facteur Déclenchant correspondant à une Cotation, en contrepartie de la somme (a) de la valeur nominale des Parts de Catégorie C et (b) un montant égal au Montant Déterminé C qui sera payable aux détenteurs de Parts de Catégorie C, étant entendu que le paiement du prix de rachat sera effectué par la Société au même moment que celui prévu à l'article 16.6.(b) (et aucun paiement de Montant Distribué ne sera du et payable aux termes de l'article 16); ou

(ii) une fois que la Société cessera de détenir tout intérêt, directement ou indirectement, dans FERRETTI pour une contrepartie égale à la valeur nominale des Parts de Catégorie C.

6.7 Le Conseil de Gérance conviendra une assemblée générale extraordinaire des associés afin d'annuler les Parts de Catégorie C ainsi rachetées et de réduire le capital social conformément à l'article 5.2.1.

7. Transfert de parts et autres titres.

7.1. Principes généraux

(a) Aucun associé ne peut Transférer tous Titres d'une certaine catégorie sans transférer en même temps au cessionnaire la même proportion de chaque autre catégorie de Titres qu'il/elle détient. Tout Transfert de Titres en violation de cet Article 7.1.(a) sera nul et sans effet ab initio et la Société ne donnera aucun effet à cet essai de Transfert dans le registre des associés.

(b) Aucun Transfert de Titres ne sera effectué à moins que le Conseil de Gérance soit satisfait que ce Transfert s'effectue conformément aux présents Statuts.

(c) Aucun des droits rattachés aux Titres, en ce compris, sans limitation, les droits de préemption et de souscription préférentielle, s'il y en a, ne seront cédés, mis à disposition ou Transférés sauf stipulation contraire dans les présents Statuts

7.2. Blocage et Gage Négatif

(a) Sous réserve de l'Article 7.3 ci-dessous, tant que la Société existe, les associés ne Transféreront, ou ne consentiront pas au Transfert, directement ou indirectement, d'aucun de leurs Titres sans l'accord préalable écrit de MEDSTEAD, IMPE et, si et au moment où elle deviendra un associé de la Société, de FITA. Lesdits Transferts, même avec l'approbation des autres associés, resteront soumis aux dispositions de l'Article 7.1 (dans la mesure applicable). Tout Transfert en violation de cet Article 7.2.(a) sera nul et sans effet ab initio, et la Société ne donnera aucun effet à ce Transfert dans le registre des associés.

(b) Les associés ne pourront, directement ou indirectement, Nantir leur Titres, sauf avec l'autorisation écrite préalable de MEDSTEAD, IMPE et, si et au moment où elle deviendra un associé de la Société, de FITA.

7.3. Transferts Autorisés

Les dispositions exposées à l'Article 7.2.(a) ne s'appliqueront pas dans le cas d'un Transfert de Titres effectué conformément aux dispositions de cet article 7.3:

7.3.1 Par MEDSTEAD à:

(a) une société ou entité juridique qui est entièrement détenue par les Fonds CANDOVER et/ou les Entités CANDOVER Liées;

(b) une société ou entité juridique qui est entièrement détenue par les Fonds CANDOVER et/ou les Entités CANDOVER Liées et par les Investisseurs Regroupés à condition, toutefois, que lesdits Investisseurs Regroupés ne détiennent pas, à tout moment, indirectement plus de 10% du capital social de la Société;

étant entendu, toutefois, que le terme MEDSTEAD utilisé dans ces Statuts fera également référence à toute société ou entité juridique à laquelle tout ou partie des Titres ont été Transférés par MEDSTEAD conformément aux dispositions de l'article 7.3.1 et lesdites entités seront considérées comme une partie unique dans le cadre de l'exercice de tous droits et l'exécution de toutes obligations sous ces Statuts et à condition, toutefois, que si à tout moment après un tel Transfert le cessionnaire cesse d'être un cessionnaire autorisé sous les lettres (a) et/ou (b) ci-dessus, celui-ci transférera immédiatement les Titres à une entité auprès de laquelle le Transfert est autorisé sous cet article 7.3.1.

7.3.2 Par IMPE à FITA, à condition cependant que le Transfert envisagé au total, mais pas plus de, 15% des Titres de la Société.

7.3.3 si et au moment où elle devient un associé de la Société, par FITA à:

(a) toute société ou entité juridique qui est entièrement détenue par les Fonds PERMIRA et/ou les Entités PERMIRA Liées;

(b) toute société ou entité juridique qui est entièrement détenue par les Fonds PERMIRA et/ou les Entités PERMIRA Liées et par les Investisseurs Regroupés à condition, toutefois, que lesdits Investisseurs Regroupés ne détiennent pas, à tout moment, indirectement plus de 10% du capital social de la Société;

étant entendu, toutefois, que le terme FITA utilisé dans ces Statuts fera également référence à tout Investisseur PERMIRA auquel tout ou partie des Titres ont été Transférés par FITA ou toute Entité PERMIRA Liée conformément aux dispositions de l'article 7.3.1 et lesdites entités seront considérées comme une partie unique dans le cadre de l'exercice de tous droits et l'exécution de toutes obligations sous ces Statuts et à condition, toutefois, que si à tout moment après un tel Transfert le cessionnaire cesse d'être un cessionnaire autorisé sous les lettres (a) et/ou (b) ci-dessus, celui-ci transférera immédiatement les Titres à une entité auprès de laquelle le Transfert est autorisé sous cet article 7.3.1.

7.3.4 Par tous les détenteurs de Parts de Catégorie A, de Parts de Catégorie B et/ou de Parts de Catégorie C ou IMPE, dans chaque cas en faveur de la Société ou une entité désignée par écrit par le Conseil de Gérance en vertu de l'Article 9.7. ci-dessous.

7.3.5 Tel que décidé différemment par l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts en vertu de l'Article 14.5 ci-dessous.

8. Gestion - Nomination et révocation.

8.1. La Société est gérée soit par un gérant unique, soit par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) de 5 (cinq) membres, associés ou non, qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, pour une durée de 3 (trois) ans. Après la Finalisation, la Société sera uniquement gérée par le Conseil de Gérance.

8.2. Les gérants en fin de mandat sont rééligibles.

8.3. Le Conseil de Gérance sera nommé de la manière suivante:

(i) MEDSTEAD présentera une liste d'au moins trois candidats et trois gérants seront nommés parmi cette liste (individuellement un Gérant MEDSTEAD et ensemble les Gérants MEDSTEAD);

(ii) IMPE présentera une liste d'au moins deux candidats et deux gérants seront nommés parmi cette liste (individuellement un Gérant IMPE et ensemble les Gérants IMPE);

(iii) si et au moment où FITA deviendra un associé de la Société, les dispositions suivantes s'appliqueront au lieu des dispositions du point (ii) ci-dessus:

(A) IMPE présentera une liste d'au moins un candidat et un Gérant IMPE sera élu parmi cette liste;

(B) FITA présentera une liste d'au moins un candidat et un gérant sera élu parmi cette liste (le Gérant FITA).

8.4. Les gérants sont révocables à n'importe quel moment et à la seule discrétion de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés (ad nutum).

9. Réunions et résolutions du conseil de gérance.

9.1. Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 5 (cinq) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de Gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi les Gérants MEDSTEAD (le Président). Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire (le Secrétaire), soit gérant ou non, qui sera chargé de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

9.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.6. Sous réserve de l'Article 9.7, ci-dessous, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7. N'importe laquelle des décisions suivantes sera prise par le Conseil de Gérance avec le vote favorable du/des Gérant(s) IMPE et ne pourra être déléguée à un gérant ou un comité exécutif (étant entendu, cependant, que le Conseil de Gérance peut déléguer la mise en œuvre d'une de ces décisions prises par le Conseil de Gérance):

(a) Transférer ou Nantir n'importe lequel des titres de SESTANTE 2 S.à r.l. détenus par la Société (sauf pour les Transferts ou Nantissements exigés par les Banques), étant précisé toutefois que le vote favorable du ou des Gérant(s) IMPE ne sera pas requis en cas de Transfert qui est:

(i) un Achat Secondaire où l'obligation de conclure ladite transaction est exécutée après le troisième anniversaire de la Finalisation et le consentement exprès de Cav. Norberto Ferretti est obtenu, lequel, ne devant pas être retiré ou retardé de manière injustifiée, sera démontré par le Conseil de Gérance par une confirmation écrite de celui-ci et dont la signature sera certifiée;

(ii) une Vente de l'Affaire où l'obligation de conclure ladite transaction est exécutée après le cinquième anniversaire de la Finalisation;

(ii) effectué à tout moment dans le cadre d'une Cotation;

(b) toute décision relative aux questions déterminées à l'Article 7.3.4 ci-dessus (autre que le Transfert à (i) la Société ou (ii) MEDSTEAD, IMPE et, une fois qu'il sera devenu associé de la Société, FITA et sous condition, toutefois, que dans le cas d'un Transfert autre qu'à la Société, ces Parts sont achetées par MEDSTEAD, IMPE et, une fois qu'il sera devenu associé de la Société, FITA de manière proportionnelle (à moins qu'un ou plusieurs parmi MEDSTEAD, IMPE ou FITA n'entendent pas acheter les Parts qu'il est censé acheter);

(c) donner des instructions de vote à un représentant de la Société lors d'une assemblée générale des associés de SESTANTE 2 S.à r.l. quand la résolution de ces assemblées de SESTANTE 2 S.à r.l. concerne:

(i) la nomination de tout membre du Conseil de Gérance de SESTANTE 2 S.à r.l., étant entendu, toutefois, que ledit vote favorable n'est pas nécessaire concernant la nomination du conseil de gérance de SESTANTE 2 S.à r.l. quand les instructions de vote données par le conseil de gérance du représentant de la Société prévoit le vote à l'appui d'une liste de candidats qui comprend les mêmes membres que le Conseil de Gérance ou, alternativement, un candidat désigné par chaque gérant de la Société (ainsi, un total de cinq candidats);

(ii) des augmentations du capital social de SESTANTE 2 S.à r.l., modifications des statuts, fusion, scission, modification de la forme juridique et liquidation de SESTANTE 2 S.à r.l. (à moins que la liquidation de SESTANTE 2 S.à r.l. soit décidée au moment où SESTANTE 2 S.à r.l. ne détient aucune participation directe ou indirecte dans FERRETTI), étant entendu, toutefois, que ce vote favorable ne sera pas nécessaire pour les instructions de vote données par le Conseil de Gérance au représentant de la Société:

(A) concernant des augmentations du capital social de SESTANTE 2 S.à r.l. quand (i) le montant (en ce compris la prime d'émission) qui fait l'objet d'une résolution de l'assemblée générale des associés de SESTANTE 2 S.à r.l. (l'Augmentation de SESTANTE 2 S.à r.l.) correspond (sauf une partie destinée à payer les frais et dépenses relatives à la gestion et l'activité de la Société) au montant (en ce compris la prime d'émission) d'une augmentation de capital simultanément décidée par l'assemblée générale des associés de la Société (l'Augmentation de la Société); (ii) l'Augmentation de SESTANTE 2 S.à r.l. est proposée à la Société pour souscription et (iii) la Société a décidé de souscrire intégralement à l'Augmentation de SESTANTE 2 S.à r.l. en utilisant les fonds collectés par l'Augmentation de la Société; ou

(B) quand la Société ou une de ses Filiales est en défaut (toutefois défini) par rapport aux engagements financiers de tout contrat financier dont la Société ou une de ses Filiales est une partie à un moment donné, seulement pendant que ce défaut (toutefois défini) persiste et dans la mesure de ce qui est nécessaire pour remédier à ce défaut et à condition que le montant de toute augmentation de capital décidée dans de telles circonstances soit limité au(i) montant minimum nécessaire pour restaurer ou maintenir les engagements financiers et (ii) déterminé à la valeur réelle de marché et (iii) ouvert à la Société pour souscription.

9.8. Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler et à condition que l'appel soit initié de Luxembourg. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyée par courrier ou télécopie.

10. Procès-verbaux du conseil de gérance.

10.1. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président ou tout autre gérant. Toutes procurations resteront annexées aux minutes.

10.2. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits au cours de procédures judiciaires ou autres, seront signés par le Président et tout autre gérant.

11. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

12. Délégation de pouvoirs et représentation de la société.

12.1. Sous réserve de l'Article 9.7. ci-dessus, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique, ou s'il y a plus d'un gérant, par le Conseil de Gérance.

12.2. Sous réserve de l'Article 9.7. ci-dessus, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants pour toutes transactions dont la valeur n'excède pas dix mille euros (EUR 10.000,-) et, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de tous les gérants de la Société, ou par les signatures conjointes ou signature individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le Conseil de Gérance mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

13. Indemnisation. La Société peut indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs contre toutes dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès, procédure auxquels il peut être partie en raison de son statut actuel ou passé de gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est un associé ou créancier et par qui il ne peut pas être indemnisé, sauf en relation avec des affaires pour lesquelles, lors d'une action, procès ou procédure, il peut être jugé responsable de faute lourde ou action fautive; dans le cas d'un arrangement, l'indemnisation ne sera effectuée qu'en rapport avec les affaires couvertes par l'arrangement selon lequel la Société aura été avisée par un conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à son devoir. Le droit d'indemnisation ci-dessus n'exclura par les autres droits dont il peut jouir.

14. Décision de l'associé unique - Décisions collectives des associés.

14.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels à son actionnariat.

14.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

14.4. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.5. Sous réserve des articles 14.5.1 et 14.5.2, les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.5.1 Sous réserve de l'article 14.5.2, toutes résolutions prises pour (i) la modification des Statuts, (ii) la fusion, la scission, le changement de forme sociale et/ou la liquidation de la Société (à moins que la liquidation de la Société soit décidée à un moment où la Société ne détient pas, directement ou indirectement, une participation dans FERETTI) et (iii) les augmentations de capital de la Société, seront prises à l'assemblée générale des associés avec le vote favorable de IMPE, étant entendu cependant que ce vote favorable ne sera pas requis à une telle résolution quand la Société ou une

de ses Filiales est en défaut (toutefois défini) par rapport aux engagements financiers dans tout contrat financier dont la Société ou une de ses Filiales est une partie à un moment donné, seulement pendant que ce défaut (toutefois défini) persiste et dans la mesure de ce qui est nécessaire pour remédier à ce défaut et à condition que le montant de toute augmentation de capital décidée dans de telles circonstances soit limité au(i) montant minimum nécessaire pour restaurer ou maintenir les engagements financiers et (ii) déterminé à la valeur réelle de marché et (iii) ouvert à la Société pour souscription conformément à l'article 5.3 (a).

14.5.2 Les résolutions concernant toutes modifications des droits et obligations des Parts de Catégorie A, des Parts de Catégorie B et des Parts de Catégorie C ne seront adoptées qu'avec le vote favorable d'au moins la majorité simple des détenteurs desdites classes de Parts.

14.6 Les décisions des associés sont prises conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts. Toute assemblée d'associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société. Les assemblées peuvent être convenues par avis de convocation envoyé à l'adresse des associés figurant au sein du registre d'associés tenu par la Société au moins 10 Jours Ouvrables avant la date de l'assemblée. Si le capital social de la Société est présent ou représenté à une assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis préalable de convocation.

Exercice Social - Comptes Annuels - Affectation des bénéfices

15. Exercice social - Comptes annuels.

15.1. L'exercice social commence le premier septembre de chaque année et se termine le trente et un août de chaque année.

15.2. A la fin de chaque exercice social, le Conseil de Gérance, doit préparer un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société

15.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16. Affectations.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2. Toute affectation (s'il y en a) par l'assemblée générale des associés du solde des bénéfices nets restant après déduction (le cas échéant) des montants prévus à l'article 16.1 ci-dessus ou tout montant distribuable aux associés (le Solde) sera effectuée conformément aux dispositions des Articles 16.3 à 16.8. ci-dessous.

16.3. Sous réserve des dispositions des Articles 6.6 et 16.4 à 16.8., toutes distributions du Solde (le Montant Distribué) (comprenant, pour autant que de besoin, au moment d'un Refinancement) seront effectuées dès que possible aux associés de la manière et dans l'ordre de priorité suivants:

(a) premièrement, tout Montant Distribué sera payé aux Parts de Catégorie A et jusqu'à ce que chaque Part de Catégorie A reçoive (au total avec tout autre paiement du Montant Déterminé B leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) le Montant Déterminé A en entier;

(b) deuxièmement, tout Montant Distribué supplémentaire sera payé à toutes les Parts proportionnellement entre elles, à l'exclusion, toutefois, des Parts de Catégorie B et des Parts de Catégorie C.

16.4 Nonobstant les disposition de l'article 16.3, tout Montant Distribué qui provient d'une Sortie ou d'une Disposition Partielle (qui ne constitue pas un Facteur Déclenchant) sera payé dès que possible de la manière et dans l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, tout Montant Distribué sera payé aux Parts de Catégorie A et aux Parts de Catégorie B, proportionnellement entre elles, jusqu'à ce que chacune des Parts de Catégorie A reçoive (au total avec tout autre paiement leur étant fait selon cet Article 16.) le Montant Déterminé A en entier et (ii) chaque Part de Catégorie B reçoive (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16) un montant égal au Montant Déterminé A;

(c) deuxièmement, tout autre Montant Distribué sera payé aux Parts de Catégorie B jusqu'à ce que chacune de ces parts reçoive (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) un montant, qui ajouté à tout montant reçu selon le paragraphe (a) ci-dessus, égale le Montant Déterminé B en entier;

(d) troisièmement, tout autre Montant Distribué sera payé à toutes les Parts proportionnellement entre elles, à l'exclusion des Parts de Catégorie C, étant précisé, toutefois, que si un paiement du Montant Déterminé A a été effectué avant une Sortie ou une Disposition Partielle en faveur des Parts de Catégorie A suivant l'article 16.3 ou, le cas échéant, l'article 16.6, alors tout paiement du Montant Distribué suivant l'article 16.4 sera effectué en premier lieu à chaque Part de Catégorie B jusqu'à ce que celles-ci reçoivent un montant (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) égal au montant qui aurait été reçu par chaque Part de Catégorie B si dans un tel cas le Montant Distribué avait été distribué suivant l'ordre de priorité des lettres (a) et (b) de l'article 16.4.

16.5 Nonobstant les dispositions des Articles 16.3 et 16.4 et sous réserve des articles 16.6 et (concernant un Facteur Déclenchant Subséquent) 16.8, tout Montant Distribué qui provient d'un Facteur Déclenchant sera payé dès que possible de la manière et dans l'ordre de priorité suivants:

(a) premièrement, tout Montant Distribué sera payé aux Parts de Catégorie C jusqu'à ce que celles-ci reçoivent le Montant Déterminé C;

(b) deuxièmement, tout autre Montant Distribué sera payé aux Parts de Catégorie A et Parts de Catégorie B, proportionnellement entre elles, jusqu'à ce que (i) chaque Part de Catégorie A reçoive (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) le Montant Déterminé A en entier et (ii) chaque Part de Catégorie B reçoive (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) un montant égal au Montant Déterminé A;

(c) troisièmement, tout autre Montant Distribué sera payé aux Parts de Catégorie B jusqu'à ce que chaque Part de Catégorie B reçoive (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) un montant qui au total avec out montant reçu sous (a) ci-dessus, est égal au Montant Déterminé B;

(d) quatrièmement, tout autre Montant Distribué sera payé à toutes les Parts proportionnellement entre elles, à l'exclusion des Parts de Catégorie C, étant précisé, toutefois, que si un paiement du Montant Déterminé A a été effectué avant une Sortie en faveur des Parts de Catégorie A suivant l'article 16.3 ou, le cas échéant, l'article 16.6, alors tout paiement du Montant Distribué suivant l'article 16.5, après paiement du Montant Déterminé C, sera effectué en premier lieu à chaque Part de Catégorie B jusqu'à ce que celles-ci reçoivent un montant (au total avec tout autre paiement leur étant préalablement fait selon cet Article 16.) égal au montant qui aurait été reçu par chaque Part de Catégorie B si dans un tel cas le Montant Distribué avait été distribué suivant l'ordre de priorité des lettres (b) et (c) de l'article 16.5.

16.6 Nonobstant les dispositions de l'Article 16.5 et sous réserve des dispositions des articles 6.6(ii) et 16.8, tout Montant Distribué qui provient du Premier Facteur Déclenchant qui consiste en une Cotation sera affecté aux associés dans l'ordre de priorité décrit à l'Article 16.5 ci-dessus mais le versement du Montant Distribué ainsi affecté sera réalisé comme suit:

(a) Le montant du Montant Distribué payable à toutes les Parts sauf les Parts de Catégorie C sera payé à la date telle que décidée par l'assemblée générale des associés;

(b) Le montant du Montant Distribué payable aux Parts de Catégorie C sera payé dans le mois suivant le Premier Facteur Déclenchant, à condition toutefois que le montant payable aux Parts de Catégorie C soit augmenté d'un intérêt non capitalisé de 5% par an pour la période comprise entre la date à laquelle le Montant Distribué est payé aux Parts autres que les Parts de Catégorie C et la date effective de paiement aux Parts de Catégorie C.

16.7. A moins qu'une Sortie n'intervienne avant la Date Longue d'Arrêt, si un an à partir de la date d'exécution de la documentation légale concernant une Disposition Partielle (la Date Longue d'Arrêt), la Société détient toujours, directement ou indirectement, des actions dans le capital de FERRETTI, il sera considéré qu'une Sortie est intervenue à la Date Longue d'Arrêt (une Sortie Présumée) et si une Disposition Partielle de laquelle découle la Sortie Présumée est un Facteur Déclenchant, le Montant Déterminé de Base nécessaire pour calculer le Montant Déterminé C sera le montant dans la colonne d'Année de Sortie dans laquelle la Date Longue d'Arrêt tombe.

16.8. Afin de calculer le Montant Déterminé C concernant un Facteur Déclenchant Subséquent, le Montant Déterminé de Base sera le montant dans la colonne d'Année de Sortie dans laquelle le Facteur Déclenchant Subséquent se produit.

16.9. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

16.9.1. un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance;

16.9.2 il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

16.9.3 la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

16.9.4 le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

17. Dissolution.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera en premier lieu payé dans l'ordre de priorité arrêté par l'article 16. ci-dessus.

Disposition Générale - Définitions

18. Disposition générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

19. Définitions. En plus des termes définis ci-dessus, les termes suivants auront la signification déterminée ci-dessous pour les besoins des présents Statuts:

Banques: signifie à tout moment les banques qui fournissent des financements, fonds et/ou garanties à la Société à une de ses Filiales pour les besoins de la Transaction

Montant Déterminé de Base: signifie les montants regroupés dans le tableau ci-dessous

Jour Ouvrable: signifie un jour (à l'exception des samedis et dimanches) où les banques sont généralement ouvertes à Milan, Londres et Luxembourg pour des transactions bancaires courantes.

Fonds CANDOVER: signifie (1) CANDOVER INVESTMENTS PLC, une société de droit anglais et gallois (inscrite sous le numéro 01512178), avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN («CANDOVER Investments»);

(2) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois ((inscrite sous le numéro 1740547), avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (3) CANDOVER 2005 FUND US NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10587, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (4) CANDOVER 2005 FUND US NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10588, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (5) CANDOVER 2005 FUND US NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10589, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (6) CANDOVER 2005 FUND US NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10590, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (7) CANDOVER 2005 FUND UK NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10583, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (8) CANDOVER 2005 FUND UK NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10584, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN;

(9) CANDOVER 2005 FUND UK NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro LP 10585, avec principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, représentée par son gérant CANDOVER PARTNERS LIMITED (numéro d'inscription 1517104) avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN; (10) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro 1740547, avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, au nom de CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME; (11) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois inscrite sous le numéro 1740547, avec siège social à 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, au nom de CANDOVER 2005 FUND DIRECT CO-INVESTMENT PLAN; (12) NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, agissant comme trustee de CANDOVER 2005 Offshore Employee Benefit Trust.

Investisseurs CANDOVER: signifie les Fonds CANDOVER et les Entités CANDOVER Liées

Entités CANDOVER Liées: signifie (i) les administrateurs, agents, employés des Investisseurs CANDOVER qui sont parties à un Plan de Co-Investissement et tout organe social ou autre véhicule qui est entièrement détenu par ceux-ci; (ii) un trustee, un associé commandité ou un gérant d'un Fond CANDOVER; (iii) au moment d'une distribution en nature en cas de dissolution d'un Fond CANDOVER, les parties ou détenteurs de titres ou actionnaires dans ce Fond CANDOVER; (iv) un ou plusieurs Fonds Private Equity, le conseil d'investissement, associé commandité ou gérant du Fond CANDOVER.

Cav. Norberto Ferretti: signifie M. Norberto Ferretti, né le 10 mai 1946 à Bologne (Italie).

Plan de Co-Investissement: signifie tout plan ou convention suivant lesquels des administrateurs, agents, employés de, respectivement, chacun des Investisseurs CANDOVER ou Investisseurs PERMIRA ou leurs conseils ou gérant d'investissements peuvent acquérir des actions, qui seraient acquises par chacun des Investisseurs CANDOVER ou Investisseurs PERMIRA.

Finalisation: signifie la date à laquelle la Société a acquis, directement ou indirectement, une participation dans FERRETTI.

SESTANTE 2 S.à.r.l.: signifie SESTANTE 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

SESTANTE3 S.P.A.: signifie SESTANTE 3 S.p.A., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois italiennes, avec siège social à Via Irma Bandiera 62, Rimini, numéro 03624640409 ou toute autre société résultant d'une fusion, scission, consolidation, transformation ou toute modification de la forme juridique de SESTANTE 3 S.p.A.

Contrôle: d'une société signifie la détention de plus de 50% des droits de vote exprimables à une assemblée des associés de ladite société

Sortie Présumée: a la signification précisée à l'article 16.7

Nantir: signifie créer, ou permettre la création de, des charges, gage, hypothèque, usufruit, privilège, saisie, nantissement ou autre droit ou intérêt de tiers sur une action ou un bien.

Sortie: signifie (i) que la Société détenant 10% ou moins du capital de FERRETTI suite à la finalisation d'un Transfert des actions détenues indirectement dans FERRETTI par la Société ou (ii) les actions représentant le capital de SESTANTE 2 S.à r.l., SESTANTE 3 S.p.A. ou FERRETTI ont été cotées à la bourse (la Cotation).

Valeur de Sortie: signifie

(a) en relation avec un Transfert des actions détenues indirectement dans FERRETTI par la Société, le montant net reçu en numéraire par MEDSTEAD concernant des Investissements Qualifiés à la suite de distributions par la Société du produit de l'Achat Secondaire ou de la Vente de l'Affaire; ou

(b) en rapport avec une Cotation, un montant égal à $(A \times B)$ où «A» est égal au nombre d'actions détenues (directement ou indirectement) par, ou attribuées à, MEDSTEAD dans FERRETTI, Nuova FERRETTI ou toute autre entité soumise à la Cotation et où «B» est égal au prix par action auquel les actions dans FERRETTI, NUOVA FERRETTI ou toute autre entité soumise à la Cotation sont vendues ou placées en relation avec la Cotation.

Année de Sortie: signifie soit l'An 2, l'An 3, l'An 4, l'An 5 et l'An 6

FERRETTI: signifie FERRETTI S.p.A., une société constituée selon les lois d'Italie, avec siège social à Cattolica (RN), Via Irma Bandiera, 62, code fiscal et numéro d'immatriculation au Registre des Sociétés de Rimini 04485970968 ou toute autre société résultant de la fusion, scission, consolidation ou tout changement de forme juridique de FERRETTI.

Premier Facteur Déclenchant: signifie une Sortie ou une Disposition Partielle où dans chaque cas le TRI Net réalisé par MEDSTEAD sur son investissement dans la Société à la date dudit facteur est supérieur ou égal à 20% et à condition que la documentation légale est exécutée quand la Sortie ou la Sortie Présumée intervient ou est supposée intervenir après le début de l'Année 2

FITA: signifie FITA S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 88.162.

IMPE: signifie IMPE LUX S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87.846.

Cashflows de l'Investisseur: signifie:

(a) le montant total investi de temps à autre par MEDSTEAD dans la Société; et

(b) le montant total de tout le numéraire payé en fonds compensés à MEDSTEAD concernant les Investissements Qualifiés hormis, pour éviter le moindre doute, tous les frais payés par la Société ou une de ses filiales à MEDSTEAD conformément au Pacte d'Actionnaires ou autrement convenu entre les Investisseurs et qui comprendra le montant de la Valeur de Sortie à payer à MEDSTEAD.

MEDSTEAD: signifie MEDSTEAD LUXCO S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et toute entité à laquelle les Titres MEDSTEAD sont Transférés conformément aux dispositions des présents Statuts.

TRI Net: signifie le taux de rentabilité interne annuel (exprimé en pourcentage), qui, quand il s'applique à un escompte aux Cashflows d'Investisseurs, donne une valeur actuelle de ces Cashflows d'Investisseurs de zéro, et à condition que ce taux de rentabilité interne soit calculé sur base que tout montant dû aux détenteurs de Parts de Catégorie C est censé avoir été payé aux détenteurs des Parts de Catégorie C.

NUOVA FERRETTI: signifie la société résultant de la fusion de FERRETTI en vertu de la Transaction.

Disposition Partielle: signifie la première transaction qui n'est pas une Sortie mais qui résulte en la détention directe ou indirecte par la Société de 40% ou moins du capital de FERRETTI et à condition que la documentation légale est exécutée après le début de l'Année 2

FONDS PERMIRA: signifie Permira Europe II L.P.I, Permira Europe II L.P2, Permira Europe II C.V.3, Permira Europe II C.V.4, Schroder Ventures Investments Limited et Permira Europe II Co-Investment Scheme.

Investisseurs PERMIRA: signifie les FONDS PERMIRA et les Entités PERMIRA Liées

Entités PERMIRA Liées: signifie (i) les administrateurs, agents, employés des Investisseurs PERMIRA qui sont parties à un Plan de Co-Investissement et tout organe social ou autre véhicule qui est entièrement détenu par ceux-ci; (ii) un trustee, un associé commandité ou un gérant d'un Fond PERMIRA; (iii) au moment d'une distribution en nature en cas de dissolution d'un Fond PERMIRA, les parties ou détenteurs de titres ou actionnaires dans ce Fond PERMIRA; (iv) un ou plusieurs Fonds Private Equity, le conseil d'investissement, associé commandité ou gérant du Fond PERMIRA.

Fonds Private Equity: signifie tout fond sous quelque forme que ce soit formé, structuré ou organisé et qui effectue des activités d'investissement de private equity.

Investissements Qualifiés: signifie tout investissement dans la Société, soit en capital, quasi-capital ou instruments de dettes, par MEDSTEAD.

Investisseurs Regroupés: signifie toute entité à laquelle, respectivement, les Fonds CANDOVER ou les Fonds PERMIRA ont transférés un intérêt dans, respectivement, MEDSTEAD ou FITA dans l'année suivant la Finalisation.

Refinancement: signifie toute transaction financière exécutée par la Société et/ou une de ses filiales à la suite de laquelle, des liquidités disponibles sont générés au niveau de la Société pour distribution à ses associés.

Emission de Secours: signifie toute émission de titres par la Société quand:

(i) (x) un défaut s'est produit concernant les obligations financières et se poursuit conformément (et tel que défini) aux contrats de financement auxquels la Société et/ou une de ses Filiales et les Banques sont parties (un Défaut Financier) et l'Emission de Secours représente, selon le Conseil de Gérance, la solution la plus appropriée et (y) l'agent responsable sous lesdits contrats de financement n'a pas inconditionnellement renoncé par écrit à ses droits (ou sous condition mais ladite condition n'a pas été remplie) concernant ledit Défaut Financier conformément aux contrats de financement; ou

(ii) selon le Conseil de Gérance, il est probable qu'un Défaut Financier se produise et l'émission de titres par la Société est nécessaire afin d'éviter le Défaut Financier.

Achat Secondaire: signifie le Transfert de tout, et non une partie de, l'actionnariat détenu indirectement par la Société dans FERRETTI ou, le cas échéant, NUOVA FERRETTI en faveur d'un ou plusieurs Fonds Private Equity, indépendamment du fait qu'un ou plusieurs associés de la Société réinvestissent avec l'acheteur.

Titres: signifie toutes les Parts de Catégorie A, les Parts de Catégorie B, les Parts de Catégorie C, les Parts Ordinaires, les warrants, les obligations (y compris, pour éviter le moindre doute, les RCBs), droits de souscription préférentielle, droits d'option, ou tout autre instruments émis à présent et à l'avenir par la Société donnant accès à son capital social.

Montant Déterminé A: signifie, pour chaque Part de Catégorie A, le montant de EUR 30.703,- augmenté par un montant déterminé en appliquant à 98.27% de ce montant un taux d'intérêt annuel non capitalisé égal au taux d'intérêt applicable au prêt d'actionnaire de la Société portant intérêt, courant depuis la Finalisation jusqu'à la date de paiement effectif du Montant Déterminé A.

Montant Déterminé B: signifie pour chaque Part de Catégorie B, le montant de EUR 31.315,-.

Montant Déterminé C: signifie (X) concernant le Premier Facteur Déclenchant, un montant en euro par Part de Catégorie C égal à

(i) A (si le TRI Net est supérieur ou égal à 50%);

(ii) A (B x C) où

(a) «A» est égal au Montant Déterminé de Base (étant le montant inscrit dans la cellule en face du TRI Net concerné applicable à la Sortie et dans la colonne opposée à celle de l'Année de Sortie (qui est l'année pendant laquelle la documentation légale concernant la Sortie est exécutée et non l'année pendant laquelle la Sortie est finalisée))

(b) «B» est égal à la différence entre (i) le Montant Déterminé de Base dans la cellule en-dessous de A et (ii) A; et

(c) «C» est égal à (TRI Net-D / 5%) où D est égal au plus bas TRI Net auquel le Montant Déterminé (A) s'applique; et

(Y) concernant les Facteurs Déclenchants Subséquents, un montant total égal au (i) montant calculé conformément au paragraphe (X) ci-dessus moins (ii) le montant total payé pour les Parts de Catégorie C avant le Facteur Déclenchant Subséquent à condition que si ce montant est négatif, il sera supposé être zéro.

Facteur Déclenchant Subséquent: signifie:

(a) suivant une Disposition Partielle, une vente par la Société d'actions qu'elle détient directement ou indirectement dans FERRETTI, entraînant que la Société ne détienne plus, directement ou indirectement, que 10% ou moins du capital de FERRETTI; ou

(b) suivant une Sortie, une vente par la Société d'actions dans FERRETTI

où dans chaque cas, le TRI Net réalisé par MEDSTEAD à la date de ce facteur est supérieur ou égal à 20% et à condition que la documentation légale soit exécutée concernant cette transaction après le début de l'Année 2.

Filiales: signifie, pour une société, toute les sociétés contrôlées directement ou indirectement par cette société.

Vente de l'Affaire: signifie le Transfert de tout, et non une partie de, l'actionnariat détenu indirectement par la Société dans FERRETTI ou, le cas échéant, NUOVA FERRETTI en faveur d'un ou plusieurs Fonds Private Equity.

Transaction: signifie l'investissement indirect de la Société dans FERRETTI et toute activité et transaction s'y rapportant.

Transfert: signifie tout transfert ou mise à disposition de toute nature par quelque moyen que ce soit, soit par vente, cession, apport en nature, succession, don, fusion, échange ou d'une autre manière, mais excluant, pour éviter le moindre doute par voie de rachat conformément aux présents Statuts.

Facteur Déclenchant: signifie un Premier Facteur Déclenchant et / ou un Facteur Déclenchant Subséquent.

RCBs: signifie les obligations convertibles rachetables que la Société peut émettre de temps à autre.

An 2: signifie la période allant du premier anniversaire de la Clôture jusqu'à la veille du deuxième anniversaire de la Clôture.

An 3: signifie la période allant du deuxième anniversaire de la Clôture jusqu'à la veille du troisième anniversaire de la Clôture.

An 4: signifie la période allant du troisième anniversaire de la Clôture jusqu'à la veille du quatrième anniversaire de la Clôture.

An 5: signifie la période allant du quatrième anniversaire de la Clôture jusqu'à la veille du cinquième anniversaire de la Clôture.

An 6: signifie la période allant du cinquième anniversaire de la Clôture jusqu'à la veille du sixième anniversaire de la Clôture.

TRI Net	Montant Déterminé de Base (en Euro)				
	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6 et années suivantes
Inférieur à 25% mais supérieur ou égal à 20%	2.964	5.085	11.534	21.890	37.538
Inférieur à 30% mais supérieur ou égal à 25%	7.268	12.771	24.754	43.417	71.450
Inférieur à 35% mais supérieur ou égal à 30%	10.826	19.476	37.153	65.050	107.832
Inférieur à 40% mais supérieur ou égal à 35%	15.158	27.910	53.055	93.424	156.745
Inférieur à 45% mais supérieur ou égal à 40%	20.303	38.250	72.988	129.864	221.227
Inférieur à 50% mais supérieur ou égal à 45%	29.587	57.013	108.358	193.461	332.577
Supérieur ou égal à 50%	33.545	66.096	128.696	235.803	416.643

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux cent cinquante-six mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 janvier 2007, vol. 157s, fol. 61, case 7. — Reçu 250.047,95 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063808/242/1294.

(070067258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Farton S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 974.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 49.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2003

- L'assemblée a confirmé la démission au poste de commissaire aux comptes de:

Monsieur Henri Van Schingen

- L'assemblée a accepté la démission au poste de commissaire aux comptes de:

la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.O.R.I.G. SC

- L'assemblée a appelé au poste de commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes 2006:

VERICOM S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n ° B 51.203, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait
Signature

Référence de publication: 2007063887/1185/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

White Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.475.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour WHITE BEAR S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063957/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04404. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

L'Abbaye S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 58.721.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour L'ABBAYE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063958/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04419. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Tele2 International Card Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.286.

Extrait sincère et conforme des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement au siège social le 10 mai 2007 à 17.00 heures

Première résolution

L'assemblée générale décide:

- d'accepter la démission de M. Luca Di Lelio comme administrateur avec effet au 8 mai 2007

et

- à la même date, de nommer en remplacement comme nouvel administrateur:

a) M. Carl Fredrik Linton, né le 23 août 1966 à Irsta, Suède et demeurant à Violstigen 4, S-13336 Saltsjöbaden,

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2007, approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Pour TELE2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007064107/1053/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.735.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que le bilan consolidé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 30 mai 2007.

COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A.

A. Seck

Directeur général

Référence de publication: 2007064034/2725/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03395. - Reçu 84 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Universal Automation Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 20.060.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 30 mai 2007.

UNIVERSAL AUTOMATION SYSTEMS SA

A. Seck

Administrateur

Référence de publication: 2007064035/2725/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03414. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Stratefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.803.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007064038/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06507. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Brembo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.768.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 mai 2007

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de MM. Simon Bodjanski et Eric Scussel décidées par le conseil d'administration en sa réunion du 12 juin 2006 et 18 septembre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de 3 à 4 et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Simon Bodjanski, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Francesco Moglia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Eric Scussel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Corrado Orsi, directeur financier, demeurant à Viale Europa 2, 24040 Stezzano (Bergamo), Italie, administrateur;

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BREMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007064102/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Old Rise Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.046.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064030/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06288. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Real Estate One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.431.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064028/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06297. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Debora International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.579.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007064233/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04032. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Digital Networks and Interfaces (D.N.I.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 19, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 84.523.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour DNI SARL

C. Franck

Le liquidateur

Référence de publication: 2007064240/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06941. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Socrate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 73.526.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064230/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05916. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

The Sailor's Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.503.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour **THE SAILOR'S FUND**

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064241/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02982. - Reçu 66 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Ginlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.463.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 16 avril 2007 que:

- l'assemblée décide de transférer le siège social de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire à L-1420 Luxembourg, 117 avenue Gaston Diderich.

- L'assemblée accepte les démission de:

- Monsieur Guillaume Bernard, né le 18 avril 1973 à Thionville (57), demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;

- Monsieur Xavier Fabry, né le 2 août 1977 à Metz (57), demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;

- Mademoiselle Audrey Wind, né le 22 mai 1981 à Thionville (57), demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

- L'assemblée décide de nommer en leurs remplacements:

- Mademoiselle Laure Raffaelli, née le 20 mai 1982 à Saint Die (88) France, demeurant à Metz (F-57000) 7, place de Chambre;

- Monsieur Michel Thibal, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant à Diekirch (L-9233) 12, avenue de la Gare;

- Madame Renard épouse Mertz Catherine, née le 15 février 1965 à LE Mans (72) France, demeurant à Plappeville (F-57050), 32, rue du Général de Gaulle;

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

- L'assemblée décide de nommer comme administrateur délégué:

Mademoiselle Laure Raffaelli né le 20 mai 1982 à Saint Die (88) France, demeurant à Metz (F-57000), 7, place de Chambre.

- Suite à ce changement, le conseil d'administration est composé désormais comme suit:

- Mademoiselle Laure Raffaelli, administrateur délégué,

- Monsieur Sébastien Thibal, administrateur,

- Madame Catherine Mertz, administrateur.

- L'assemblée relève de ces fonctions de commissaire aux comptes:

La société GEST & CO S.A. à compter du 1^{er} janvier 2007.

- L'assemblée décide de nommer en son remplacement:

- La société EURA AUDIT LUXEMBOURG S.A., demeurant professionnellement 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

Sont mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

Pour la société

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2007064197/7711/44.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03720. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Teckel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 90.411.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler, le mandat de MM. Koen Lozie et Jean Quintus et la société COSAFIN S.A. en tant qu'administrateurs pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de Pierre Schill en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007064202/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

G.L.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 92.527.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064231/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05958. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

LUXBOND Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 30.522.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2007064237/1122/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01352. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Dexia Leveraged Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.181.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour **DEXIA LEVERAGED INVESTMENT**

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064243/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04012. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Duisburg Realty Investments II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 62.617.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l. / COMEXCO INTERNATIONAL SARL

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007064224/813/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05517. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Acres 1010, Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 117.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064253/636/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06005. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Carcani, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 52.756.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064255/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05663. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Soparim S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 16.824.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064258/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05646. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

RMF Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.150.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour **RMF UMBRELLA SICAV**

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064247/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04020. - Reçu 66 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Tibor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 15.460.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064262/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05654. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Malicobe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 25.320.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064263/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05657. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Malicoa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 25.319.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064266/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05660. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Italfortune International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.735.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour **ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND**

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064246/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04698. - Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Agoranet Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.913.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 mai 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Madame Monique Juncker, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le nombre des administrateurs a ainsi été augmenté de trois à quatre.

Puis, cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hovenier, MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Madame Monique Juncker, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour **AGORANET HOLDING S.A.**

M. Juncker

Administrateur

Référence de publication: 2007063813/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Fortis Direct Real Estate I, Société Anonyme,
(anc. MeesPierson Private Real Estate I S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.353.

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE I S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 99.353) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 419 du 20 avril 2004, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C n° 987 du 19 mai 2006. L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Melanie Fernandez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Schreiber, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale en FORTIS DIRECT REAL ESTATE I

2. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} jeudi d'avril.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE I S.A. en FORTIS REAL ESTATE I.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer désormais au 3^{ème} jeudi d'avril.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier et le premier alinéa de l'article dix des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société anonyme régie par les présents statuts existe sous la dénomination de FORTIS DIRECT REAL ESTATE I.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: B. Lejeune, M. Fernandez, A. Schreiber, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2006, vol. 438, fol. 47, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063864/242/53.

(070067057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Jiang Nan S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 35, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 45.127.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064007/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02795. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Louvain (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 110.625.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063990/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04689. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Support Science International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.496.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour SUPPORT SCIENCE INTERNATIONAL S.à r.l.

B. Nasr

Gérant

Référence de publication: 2007063929/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04953. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

La Luxembourgeoise Ré, Société Anonyme de Réassurance.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 57.632.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

LA LUXEMBOURGEOISE RE

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2007063937/2198/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04525. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Optis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf.
R.C.S. Luxembourg B 85.575.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2007

«Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Conseil d'administration:

1. Monsieur Yves Steffen, maître opticien, L-3318 Bergem, 7, op Felsduerf;
2. Madame Malou Tibor, opticienne, L-3318 Bergem, 7, op Felsduerf;
3. Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang.

Administrateur-délégué:

Monsieur Yves Steffen, préqualifié.

Commissaire aux comptes:

SOFINTER GESTION Sàrl, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.»

Bergem, le 4 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007063881/820/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Aqua Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 106.791.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 mai 2007

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Francesco Moglia décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 3 octobre 2005.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Francesco Moglia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AQUA FINANCE S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007064105/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.
